

DÉMARCHES À EFFECTUER POUR BÉNÉFICIER DU S.S.I.A.D

- Une prescription doit être établie par le médecin qui suit le patient (fiche confidentielle).
- Prendre contact avec l'infirmière coordinatrice du service.
Celle-ci effectuera une visite à domicile pour :
 - expliquer le fonctionnement du service
 - évaluer les besoins de la personne âgée
 - planifier les soins (nature des interventions, fréquence) et assurer la coordination avec les autres intervenants (aide à domicile, portage de repas ...)
 - demander une photocopie de la carte de l'assuré social
 - présenter le règlement du service
- Les démarches d'ordre médical et administratif sont faites par l'infirmière.
- Les soins sont pris en charge à 100% par la couverture sociale du patient.

S.S.I.A.D.

Service de Soins Infirmiers à Domicile



Horaires d'ouverture au public :
lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h à 16h,
mercredi : 8h à 12h



PRÉSENTATION DU SERVICE

- Le service de Soins Infirmiers à Domicile intervient sur LAON.
- Il est financé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Laon sous forme d'un budget alloué pour l'année par l'A.R.S. (Agence Régionale Santé).
- Il est ouvert à tous les assurés sociaux de plus de 65 ans ou aux personnes handicapées, habitants Laon.

OBJECTIFS DU SERVICE

- Accompagner la personne malade à domicile en respectant son autonomie.
- Faciliter le retour à domicile après une hospitalisation.
- Assurer la coordination des intervenants auprès de la personne âgée malade.

COMPÉTENCES ET INTERVENTION DE L'ÉQUIPE

- L'équipe est composée d'une infirmière coordinatrice et de plusieurs aides soignantes diplômées qui réalisent les soins prescrits par le médecin traitant. Des infirmiers libéraux ayant signé une convention avec le S.S.I.A.D. peuvent intervenir en fonction des besoins (injections, pansements, autres soins techniques).
- Les soignants(es) apportent une aide spécifique pour accomplir les actes de la vie courante :
 - Soins d'hygiène et de mobilité
 - Surveillance (état de la personne, prise de traitement, alimentation)
 - Soins relationnels et de prévention (accompagnement, conseils personnalisés...)
- Les horaires des aides-soignants(es) sont :
 - du lundi au vendredi :
de 7h 30 à 12h et de 17h à 19h.
 - les samedi & dimanche :
selon planning de soins.

« LA QUALITÉ DE SERVICE
EST UN OBJECTIF MAJEUR »